
COMMUNIQUE DES AVOCATS DE SEKOU KOUNDOUNO, RESPONSABLE DES STRATEGIES DU FNDC

Le 25 aout 2021, Monsieur Sékou Koundouno a appris, par voie de presse, qu'il faisait l'objet d'un « mandat d'arrêt international » émis par les autorités judiciaires guinéennes. Selon la copie du mandat d'arrêt diffusée, Monsieur Sékou Koundouno serait poursuivi pour des motifs aussi fantaisistes que « *des faits d'association, incendie volontaire, troubles à l'Etat par le massacre, la dévastation ou le pillage, participation à un mouvement insurrectionnel et menaces par le biais d'un système informatique* ».

Le mandat d'arrêt international établi contre Monsieur Sékou Koundouno, dépourvu du moindre fondement, s'apparente comme à un nouvel épisode caricatural de la fuite en avant de ce régime despotique et d'une instrumentalisation de la justice à des fins politiques.

Les soussignés dénoncent ces méthodes dictatoriales qui ne peuvent prospérer qu'avec l'assistance et donc la complicité de différents agents publics qui par conséquent en seront redevables.

Les soussignés rappellent que depuis de nombreux mois une répression meurtrière et sanglante s'abat à l'encontre des membres du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) et de l'opposition, le régime guinéen cherchant à bâillonner toute forme d'opposition pour se maintenir par la force et l'autorité.

Une telle procédure constitue à l'évidence une forme d'intimidation à l'encontre non seulement de Monsieur Sékou Koundouno mais, plus généralement, de tous ceux qui militent pour la démocratie en Guinée.

Les soussignés sont abasourdis par de telles méthodes, qui confirment le sentiment d'impunité des autorités, au mépris total de la séparation des pouvoirs. Il est évidemment impensable que des Etats démocratiques dignes de ce nom donnent un quelconque crédit à ce mandat d'arrêt absurde et construit de toutes pièces.

Ils annoncent avoir immédiatement saisi la Haut-Commissaire aux droits de l'homme Michelle Bachelet, Mme Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, INTERPOL, ainsi que les organisations internationales Human Rights Watch, Amnesty International et la FIDH afin que des actions urgentes soient prises contre ces pratiques rétrogrades et que cessent ces actes d'intimidation et ces représailles.

Ils exerceront toutes les procédures utiles pour voir reconnues et sanctionnées les graves violations aux droits de leur client.

Il est indispensable que la communauté internationale réagisse rapidement et avec fermeté, alors que le pouvoir guinéen profite également de la crise sanitaire pour accroître l'emprise sécuritaire.

Plus que jamais, la communauté internationale et les bailleurs de fonds doivent déciller les yeux sur le basculement en Guinée vers un régime dictatorial et en tirer l'ensemble des conséquences qui s'imposent.

Paris, le 27 aout 2021



William BOURDON



Vincent BRENGARTH